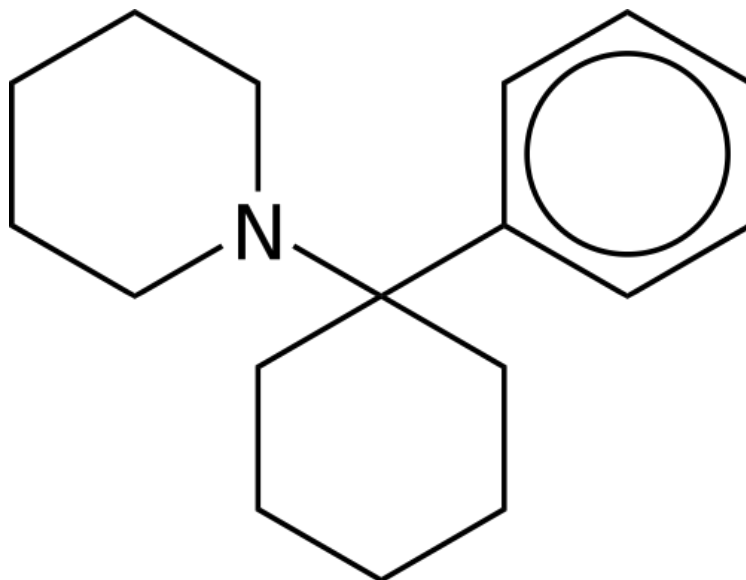


PCP
PÔLE DE CRÉATION PARTAGÉE
7 CHEMIN DU RELAIS, SAINT-NAZAIRE
CRÉATION ARTISTIQUE SUR L'ESTUAIRE



pcp@apo33.org
regine.fertillet@apo33.org



1.

le mandat du PCP

En réponse au manque d'ateliers et d'espaces de production, le Conseil général de Loire-Atlantique a souhaité rendre disponible de manière temporaire des espaces de travail dont il est le propriétaire.

Le **PCP Pôle de Création Partagée** est un lieu artistique de production et de création et un espace collectif d'ateliers destiné à l'accueil d'artistes de Loire-Atlantique. Il s'inscrit au cœur des dynamiques existantes et prend pour objectif la participation au tissu artistique, social et associatif. Il est ouvert à la candidature d'artistes professionnels ou en début de professionnalisation dans le domaine des arts plastiques dans leurs formes les plus variées et les plus contemporaines.

Le **PCP** est géré par l'association APO33 qui a été sélectionnée en 2013 sur ce programme et sur cette mission. La dynamique propre à Saint-Nazaire avec ses espaces et sa situation unique entre mer, fleuve et marais, entre industrie, patrimoine et culture, ouvre des perspectives liées à l'initiative et à l'invention.

Attentifs à la situation précaire et complexe des artistes plasticiens dans un contexte économique et social difficile, le Département de Loire-Atlantique souhaite ainsi favoriser ces créateurs pour accompagner leur parcours.

Le bâtiment du **PCP** situé 7 Chemin du Relais à Saint-Nazaire est mis à disposition par le Département de Loire-Atlantique et comprend une série d'ateliers individuels et collectifs.

2.

les missions du PCP

La mission principale du **PCP** est l'accueil d'artistes sous la forme d'ateliers et d'espaces de production qui sont mis à leur disposition sur une période d'une année (renouvelable).

Le **PCP** est :

- un atelier multiple pluridisciplinaire
- une plate-forme de création
- une pépinière de production artistique
- un pôle accompagnant les artistes du territoire
- un soutien aux parcours professionnels des artistes
- un producteur de création dans la société
- un lieu collectif inédit pour la création

Le **PCP** souhaite en ce sens favoriser l'accueil d'artistes et particulièrement ceux allocataires du RSA et en situation précaire (à la sortie des études ou au sein de leur parcours individuel) afin d'apporter un support local dans le quotidien de ces artistes (un lieu de travail, un lieu technique, mais aussi un lieu d'échanges et de rencontres).

3.

le PCP : un lieu-atelier projet

Le lieu-atelier **PCP** (7 Chemin du Relais) en tant que projet structurel a l'objectif non seulement d'apporter un support local et individuel dans le quotidien de ces artistes, mais aussi un lieu collectif de cohabitation favorable aux échanges et aux rencontres, qui stimule la collaboration et le dialogue entre les créateurs, entre les disciplines, et entre les pratiques, au sein d'un large réseau local et départemental. Il complète le réseau existant.

Conçu en tant qu'espace de création et d'expérimentation (artistiques, techniques, théoriques, etc.), le lieu-atelier **PCP** est aussi un projet ouvert aux pratiques libres et inventives. Il représente tout d'abord un lieu et une ressource pour la création artistique, individuelle et collective, dans le bassin de l'estuaire et participe de l'articulation dynamique entre Saint-Nazaire et Nantes, et leurs périphéries.

4.

le fonctionnement du PCP

Le **PCP** comprend :

- Huit à dix ateliers (individuels et collectifs)
- un espace d'essai (pour tester ou prototyper une réalisation en grandeur nature),
- un atelier de fabrication (machines, électronique, stockage, etc.),
- un bureau **PCP** (coordination du lieu et du projet, Régine Fertillet).
- un grand espace extérieur (terrain plat d'environ 2000 m²) est disponible pour des réalisations expérimentées en plein air.

De manière générale, le lieu n'est pas ouvert au public et ne peut être un lieu d'exposition et de diffusion en tant que tel. Toutefois il peut recevoir des réunions et des rendez-vous professionnels (nécessaires pour la connaissance et la diffusion des projets des artistes).

Les ateliers sont équipés d'électricité et de chauffage. Des points d'eau sont accessibles. L'accès au réseau Internet sera fourni par APO33 et à disposition dans chaque atelier. Un "espace" serveur sera également disponible pour les projets et les productions ayant besoin d'une articulation avec les réseaux électroniques ou d'une hybridation entre espaces physiques et espaces électroniques (dans le sens d'un espace-atelier "numérique").

Un règlement intérieur est établi par l'association et par les artistes (lors de la première promotion accueillie). Chaque artiste devra être assuré pour sa responsabilité civile et paiera une participation mensuelle (50€) qui permet de couvrir les charges de fonctionnement. Une convention entre l'association APO33 et chaque artiste est signée en début de séjour.

Le bâtiment est sécurisé (porte d'entrée) et les ateliers sont sous la responsabilité des artistes et de l'association APO33. Le planning d'ouverture et la gestion de l'occupation du lieu sont régis par l'association en accord avec le règlement intérieur.

Le bâtiment étant fourni en l'état par le Département, le minimum de rénovation et de rafraîchissement nécessaire est à effectuer par les artistes et l'association. Le Département fournit le mobilier issu de récupération et de recyclage de son propre fonds.

Afin de créer un espace d'accueil et de travail pour et avec les artistes, plusieurs préconisations sont proposées :

- Chaque artiste sélectionné(e) suite à l'appel à candidature (annuel) dispose au **PCP** d'un espace atelier sur une année (renouvelable une fois). Chaque artiste s'engage à être présent(e) et actif(ve) pour un an mais l'association APO33 se réserve le droit de résilier le contrat afférent au séjour d'un(e) artiste si le paiement de la participation n'est pas versé durant deux mois consécutifs.
- Chacun des artistes dispose d'un espace/atelier vide (individuel ou collectif) à “animer” et à aménager en fonction de leurs travaux et modes de travail. Il sera laissé aux artistes le soin d'équiper leurs espaces atelier. La répartition des ateliers est soumise au choix et aux besoins des artistes, l'arbitrage s'il intervient est déterminé par le projet/recherche de chacun d'entre eux.
- Le **PCP** n'est pas destiné à être un lieu d'habitation mais un espace de travail et de production.
- Le projet du **PCP** incite à une prise en charge collective du lieu sous la responsabilité et à l'initiative de l'association APO33 et des artistes ; cette responsabilité sera d'autant plus effective si elle est accompagnée de projets collectifs entre les artistes. Il s'agit de créer un lieu chaleureux et convivial dans le quotidien de ces artistes (un lieu de travail, mais aussi un lieu d'échanges et de rencontres).
- Chaque artiste doit dans l'année de son séjour réaliser “hors les murs” : une présentation publique de son travail, ou une action éducative, sociale ou toute autre proposition (liée à une présentation ou une intervention publique), en collaboration avec une structure de Saint-Nazaire. Le **PCP** sert de support logistique et artistique pour le montage de ces collaborations et de conventionnement spécifique (via l'association APO33).
- Le projet du **PCP** favorise la “mixité” (âges, sexes, pratiques artistiques, expérimentés ou pas, etc.) avec une attention portée aux jeunes artistes et allocataires du RSA en situation précaire (à la sortie des études ou au sein de leur parcours individuel).
- Le **PCP** est un lieu/ressources mutualisé et partagé, à partir des connaissances, savoirs et recherches de chacun, aussi bien artistiques, professionnelles, administratives (mise en commun de contacts, réseaux, lieux professionnels, résidences artistes, formations, et aides personnelles et pratiques). Le **PCP** propose également de mutualiser et de partager les équipements et outils personnels.
- Une mission de documentation sera menée par le **PCP** à partir des documents individuels et collectifs liés aux activités dans le lieu (documenter les projets – photos, vidéos, site internet, etc. – et permettre ou relayer la visibilité de chaque artiste hors les murs).
- Le **PCP** animera un “site” internet dédié à ces activités et à destination d'un public (documentation, archivage, etc.) afin de pouvoir suivre et informer sur l'expérience menée.
- Le **PCP** favorise une sensibilisation à l'environnement nazairien (urbain, industriel, portuaire, fluvial, social, économique, etc.) en mettant l'accent sur les identités spécifiques, passées et présentes de la ville. Ces connaissances, explorations et observations des contextes par les pratiques artistiques permettront de favoriser les échanges (professionnels) en relation avec un tissu associatif, structurel et économique.

- Le **PCP** est aussi un environnement d'accompagnement des artistes dans leur parcours : préparer la sortie à la suite d'un séjour atelier d'une année ; anticiper de nouveaux espaces de travail, propulser un projet en cours ou en préparation ; aider aux montages de dossiers ; mettre en contact les artistes avec des réseaux existants (locaux, départementaux, régionaux, nationaux et internationaux) de diffusion, d'aide à la production, de résidence artistique, etc. ; favoriser les initiatives de création et de participation sur le territoire ; etc.

5.

L'attribution des ateliers

Chaque année le **PCP** sélectionne des artistes répondant à l'appel à candidature en fonction des ateliers disponibles.

L'appel à candidature est public et est publié conjointement par le Conseil Général de Loire-Atlantique et l'association APO33. Il est disponible en format électronique sur les sites Internet respectifs des deux structures et est diffusé par les relais auprès d'autres structures et par diffusion électronique (Internet).

Tout dossier de candidature soumis doit être complet et remis à la date limite de réception pour être pris en considération par la commission de sélection. L'attribution d'un atelier à un ou une artiste est soumise à une commission de sélection dont les représentants émanent du Conseil Général et de l'association APO33.

Tout(e) artiste répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous, avec la liste des pièces nécessaires à présenter) et résidant dans le département peut candidater.

Les postulants seront prévenus par mail du traitement donné à leur candidature. La commission s'engage à fournir des commentaires aux candidats dont les dossiers n'ont pas été retenus.

Adresse de téléchargement de l'appel à candidature

<http://apo33.org/creation/>

Nombre d'attributions d'ateliers au PCP

Le nombre d'artistes retenus pour bénéficier d'un atelier est fixé entre 8 et 10 maximum en fonction du type de production et en correspondance avec la configuration et la distribution des espaces dans le bâtiment.

Durée d'attribution d'ateliers au PCP

La durée maximale de la disposition d'un atelier au **PCP** est fixée par le Conseil Général à un an (renouvelable), et sa durée minimale est de six mois afin de permettre dans certaines conditions à un renouvellement efficace des attributions.

Critères de candidature

- pas de limite d'âge
- pas de restriction de nationalité (hors Europe, permis de séjour valide demandé)
- résider dans le département de Loire-Atlantique

- conditions favorables : allocataire du RSA (revenu de solidarité active), jeune artiste (diplômé(e) ou non)
- justifier d'un statut professionnel : n° de SIRET et affilié ou sociétaire de la Maison des Artistes ou de l'Agessa
- toutes pratiques artistiques acceptées

Engagement de chaque artiste pour bénéficier d'un atelier au PCP

- signer une convention avec l'association APO33
- payer une participation mensuelle fixée à 50€
- attester d'une assurance responsabilité civile valide
- signer et respecter le règlement intérieur du PCP
- assurer les préconisations du projet et du fonctionnement du PCP

Dossier de candidature (imprimé ou au format électronique pdf)

Le dossier doit comporter :

- le formulaire de candidature rempli et signé
- un CV complet (ou document de références artistiques)
- une lettre de motivation expliquant la démarche et décrivant le ou les projets éventuels en relation avec l'attribution d'un atelier au sein du PCP Pôle de Création Partagée
- Un document de présentation avec descriptions d'œuvres et de projets (avec cinq visuels) de productions récentes sur les deux dernières années. Optionnellement le dossier peut comporter en annexe des supports autres que papier : dvd, cd, clé USB (lisibles sur Linux, OsX, Windows)

Date limite de dépôt du dossier
Le 22 janvier 2014 à minuit

Pour les dossiers imprimés (avec supports annexes si nécessité) :

- en double exemplaire
- adressé par la poste (en recommandé avec accusé de réception) ou déposé à l'adresse suivante (avec accusé de réception) :
Direction de la Culture
À l'attention de Virginie Bourget
Conseil Général de Loire-Atlantique
Hôtel du Département, BP 94109
44041 Nantes cedex 1

Pour les dossiers électroniques (format pdf) :

- pour les documents annexes (vidéos, son, site internet, etc.), indiquer les adresses (url) de téléchargement (pas de documents médias acceptés en document joint du message courriel ; les téléchargements de pièces annexes peuvent se faire à partir d'adresses de portails sur Internet (YouTube, Vimeo, etc. ; WeTransfer, etc.) ou de l'adresse de votre site Internet.
- à adresser par courriel (avec demande de confirmation de réception) aux deux adresses suivantes :
 - pcp@apo33.org
 - virginie.bourget@loire-atlantique.fr

Demande d'information

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, merci de contacter les personnes suivantes :

- APO33 :
pcp@apo33.org
tél : 06 84 35 91 14 (Régine Fertillet) tél : 02 51 89 47 16 (APO33)
- Département de Loire-Atlantique :
virginie.bourget@loire-atlantique.fr
tél : 02 40 99 15 18 (secrétariat)

Date de réunion de la commission de sélection
Le 27 janvier 2014

Date de publication des résultats
Le 29 janvier 2014

ANNEXE 1

Description des espaces ateliers du PCP

La superficie des espaces disponibles varie entre 10m² et 90m² pour une superficie globale de 422m²; ils sont répartis sur 3 niveaux :

- sous-sol (plateau partagé de montage et de construction (machines, électronique, stockage, etc.) : une grande pièce carrelée 82,5m², avec une hauteur de 2,5 m.
- rez-de-chaussée : trois pièces de 18,75 à 24,5 m² (dont une pour le bureau du **PCP**) et une pièce de 42,7m² (espace collectif (galerie d'essai), avec une hauteur de 2,75 m.
- premier étage : cinq pièces de 15m², 18,4m² et 24,5m², avec une hauteur de 2,5 m.

Le bâtiment du PCP

Le bâtiment mis à la disposition de l'association APO33 par le Conseil Général de Loire-Atlantique est situé **7 Chemin du Relais** à Saint-Nazaire, à l'embranchement avec boulevard de l'Hôpital. L'accès au centre ville (base sous-marine et port) peut se faire en transport collectif (arrêt de bus à 100m, "Calmette", lignes U4 et S/D) ou en vélo.

Il est situé près de l'ancien hôpital (1964) aujourd'hui désaffecté, et à 1km du Conservatoire de musique, de la Soucoupe (salle omnisports, 1970), du Parc Paysager (avec sa prairie de 13 000 m² et du centre commercial SuperU, rue Gutenberg).

Il est situé également juste à côté du château d'eau du Moulin du Pé, à l'architecture originale (1954) en forme d' "arc de triomphe" avec ses deux tours, et doté en tant que monument classé du label "Patrimoine du XX^e siècle" (au même titre que la base sous-marine, la Soucoupe, et l'Hôtel de Ville de Saint-Nazaire). Le bâtiment du **PCP** était dédié antérieurement à des bureaux administratifs de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement).



Le 7 Chemin du Relais.



Le château d'eau du Moulin du Pé.



L'ancien hôpital de Saint-Nazaire.



La Soucoupe.



La base sous-marine et le port.

ANNEXE 2

l'association APO33

Fondée en 1997, APO33 est une association gérée par des artistes professionnels (*artist-run space*) basée à Nantes et privilégiant les pratiques intermédia : aux croisements des arts expérimentaux (plastiques, musicaux), des arts sonores, des arts numériques et des impacts de la créativité sociale et de la réflexion théorique qui l'accompagne. Ces croisements sont aujourd'hui au cœur de débats productifs et de centres d'intérêts qui ont trouvé leur place dans les dynamiques de la société : les logiciels libres et l'auto-fabrication collective, la créativité sociale et participative, la présence élargie et écologique de la création dans nos quotidiens (face à l'urbanisation, l'informatisation, les dépendances économiques), etc.

APO33 est un laboratoire artistique, technologique et théorique transdisciplinaire et modulaire qui développe et anime des projets collectifs et participatifs divers alliant recherche, expérimentation, production et intervention dans l'espace social. Il accueille les artistes et participe au développement de l'action artistique sous la forme de collaborations, de situations de création partagée, de rencontres et d'une activité-atelier permanente, de nouvelles formes de productions, d'écritures, de diffusions, de publications et d'approches publiques de la création.

Ces activités conduisent APO33 à travailler sur les effrangements des champs culturels et artistiques dans nos quotidiens et d'explorer les impacts de la création, tout autant que ce qui la génère, ce qui la modifie et ce qui en est transmis, dans notre environnement et dans notre perception. Ceci lui permet d'explorer les passages et les croisements en action qui peuvent s'opérer entre la création et d'autres disciplines, d'autres pratiques, et d'autres savoirs.

APO33 et le PCP

Puisqu'il s'agit de territoires et d'espaces à explorer, à traverser et à "former", l'ouverture du **PCP** à Saint-Nazaire et sa gestion par APO33 participent aux actions de l'association à destination des artistes et des publics (tout comme l'association SNALIS / La Maison du Libre ouverte depuis quelques années à Saint-Nazaire par un membre d'APO33). Spécifiquement tourné vers la production artistique et l'accueil d'artistes en ateliers, le **PCP** est coordonné par Régine Fertillet membre active de l'association APO33 et résidente à Saint-Nazaire. L'objectif du PCP est de faire rayonner à partir des ateliers d'artistes des collaborations artistiques (de réalisation, de médiation, etc.) avec les structures de la ville et du département afin de soutenir les parcours et les démarches de ces créateurs.

Coordinatrice du **PCP**, Régine Fertillet est résidente de Saint-Nazaire et professionnelle de la médiation artistique et de la formation d'adultes (CapcMusée d'Art Contemporain de Bordeaux, ensa Villa Arson Nice, Musée Matisse Nice, Musée Fernand Léger Biot, Fondation Hughes Vence, Espace de l'Art Concret Mouans-Sartoux, etc.).

L'équipe APO33



Julien Ottavi



Jenny Pickett



Romain Papion



Régine Fertillet

Amandine Nehou, administration et comptabilité

Contacts :

<http://apo33.org/>

courriels : pcp@apo33.org , regine.fertillet@apo33.org